

- VU le code de l'éducation, notamment son article L 952-6-1 ;
- VU le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
- Vu le procès-verbal de délibération du conseil d'administration en formation restreinte (séance du 5 avril 2017) ;

## ARRETE

ARTICLE 1er. Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n°4041 en 62-28° section est constitué comme suit :

### Membres affectés à l'UTBM :

- Mme Cécile LANGLADE, Professeur des universités,
- M Didier KLEIN, Professeur des universités,
- M Said ABOUDI, Professeur des universités,
- M François PEYRAUT, Professeur des universités

### Membres extérieurs :

- Président : Mme Sabine DENIS, Professeur des universités (IJL – Université de Lorraine),
- M Pascal MOGNOL, Professeur des universités (ENS Rennes),
- M Patrice PEYRE, Directeur de recherche (PIMM – ENSAM Paris Tech),
- M Damien FABREGUE, Professeur des universités (INSA Lyon),
- Mme Nathalie BONASSO, Professeur des universités (Université de Lorraine),
- Mme Florence GARRELIE, Professeur des universités (Université de St Etienne),

ARTICLE 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sevenans, le 5 avril 2017

Le directeur,

par déléguation,  
le Directeur Général des Services

Ghislain MONTAVON

Philippe Zilliox